

Transcription de l'épisode 054 – Extrait de l'interview de Florence SORDES (10) – DEFI6M

Christophe Cousi : Bonjour et bienvenue dans ce nouvel épisode du Podcast de Methodo Recherche avec un extrait de l'interview accordée par Florence SORDES, MCF HDR en psychologie de la santé à l'UT2J.

Christophe Cousi : Alors, il n'y a jamais eu de note attribuée aux thèses, mais des mentions honorables, très honorables, très honorables avec félicitations depuis peu, ces mentions ont disparu et elles ont été remplacées par les appréciations du jury. Pourriez-vous expliquer en quoi correspondent ces appréciations, sur quoi ces dernières portent-elles ?

Florence Sordes : Alors, ça a toujours été ça, c'est-à-dire qu'assorti à la délibération, il y a un rapport qui est fait donc...D'abord, avant de soutenir il y a un prérapport, il y a deux prérapporteurs, qui font leur pré rapport pour dire c'est soutenable ou pas. Donc, la soutenance se tient et à la fin de la soutenance de thèse, donc à la fin de cette soutenance, oui, il y a un président du jury qui récolte... donc il y a ce jury-là, où aujourd'hui même dans la nouvelle loi, les directeurs ou le directeur de thèse n'a plus le droit d'être dans le moment de délibération, c'est-à-dire qu'il y a un premier moment où le directeur de thèse est dans le jury, donc ça se discute, il y a des choses qui se discutent. Le jury fait sortir le directeur de thèse et le jury continue à discuter et délibère sans ce... effectivement qu'il n'y ait pas de...

Christophe Cousi : D'influence.

Florence Sordes : Voilà, d'influence. Avant effectivement, avant ça, il y avait ces mentions-là données aux candidats qui n'ont pas forcément beaucoup de valeur. Tout simplement, parce que... Et ça a toujours été comme ça, ce qui a le plus de valeur, c'est le rapport de thèse, c'est-à-dire une fois que tous les membres du jury ont parlé, une fois que la délibération a été faite, tous les membres du jury font un rapport. Et en fait, c'est là-dessus que s'établit vraiment la qualité du doctorant et la qualité de la thèse. Il n'y a rien que là-dessus, mais voilà en fait, je pense qu'on a légalisé une loi qui se faisait c'est-à-dire qu'avant la mention, on ne la regardait

pas vraiment, on lisait vraiment le rapport parce que souvent ce qu'on s'apercevait, c'est que le rapport n'était pas en adéquation avec la mention. On pouvait avoir un très honorable avec félicitations et avoir un rapport qui n'était pas élogieux. Donc ça, ça pose question. Donc plutôt que d'avoir des dissonances, les mentions ont été enlevées, on regarde le rapport et c'est ce que... voilà.

Christophe Cousi : Merci d'avoir écouté cet extrait de l'interview accordée par Florence SORDES, maître de conférences HDR en psychologie de la santé à l'UT2J. Je vous invite à vous abonner à ce podcast si ce n'est pas déjà fait en allant sur mon blog à la rubrique podcast. On se retrouve lundi pour un nouvel épisode du Podcast de Methodo Recherche et la suite de cette interview. A lundi.

Abonnez-vous au Podcast suivant votre préférence d'écoute. Vous trouverez toutes les possibilités et les explications à l'URL :

<https://methodorecherche.com/subscribe-to-podcast/>

En complément, vous êtes libre de vous abonner à ma newsletter et recevoir gratuitement le bonus "6 clés essentielles pour réussir brillamment votre mémoire de recherche (ou votre thèse)".

<http://bit.ly/2RsYpI1>

